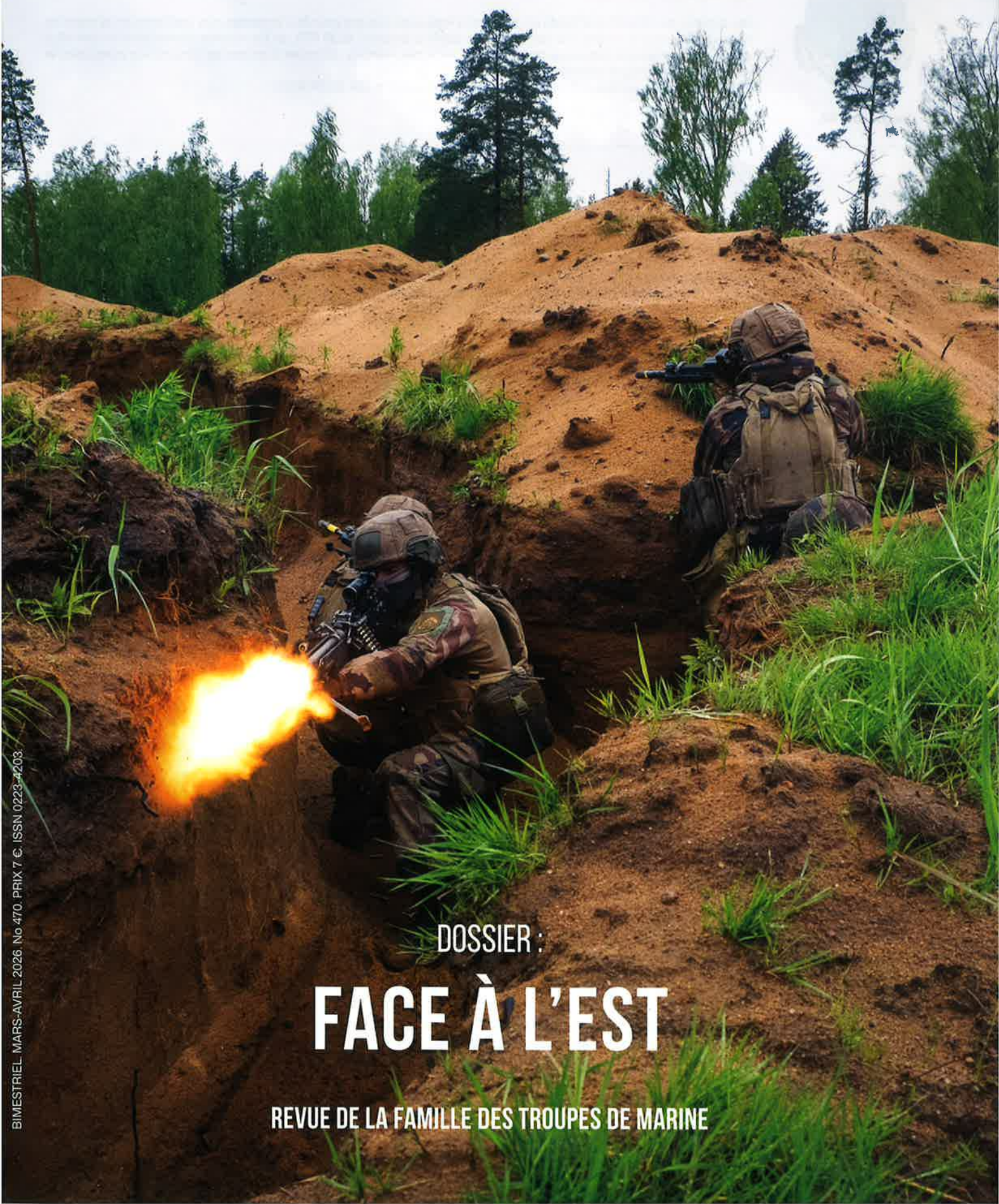


L'ancre d'or



DOSSIER :

FACE À L'EST

REVUE DE LA FAMILLE DES TROUPES DE MARINE

Bulletin de liaison de la Fédération nationale des anciens d'outre-mer et anciens combattants des Troupes de marine et journal des TDM

ÉDITION

Fédération nationale des anciens d'outre-mer et anciens combattants des Troupes de marine

Adresse postale :
FNAOM - ACTDM
Caserne Guynemer
2 rue Charles Axel Guillaumat
CS 30078
92508 RUEIL-MALMAISON CEDEX

Tél. : +33 1 47 16 57 36
E-mail : ancre.dor@yahoo.fr
Site : www.troupesdemarine-ancredor.org

DIRECTION

Directeur de la publication :
GCA (2S) Ph. Bonnet.

RÉDACTION

Rédacteur en chef : LCL (R) J.-L. Lardon
jean_luc.lardon@intradef.gouv.fr
Rédacteur en chef adjoint : CNE (R) X. Vitry
xaviervitry@intradef.gouv.fr
Édition numérique : S. Legendre
Secrétaire de rédaction : G. Furlanetto
gilles.furlanetto@intradef.gouv.fr
Mise en page : J. Pinet
Dessinateur : E. Batisse

ADMINISTRATION

Service abonnements
(adhésion à la carte du marsouin/bigor avec abonnement à L'Ancre d'Or, anciens numéros, vente de l'Almanach du marsouin)
ADC (er) C. Briand.
MAJ (er) J.-H. Jousset

Tél. : +33 1 47 16 57 39
E-mail : ancredor@orange.fr

Crédits photos : © ICL ELUTHER, photographe, © état major des armées, © Mme Quiterie de RAGUENEL, © EMSOME, © M. Maulanier, © M. Brodeur / Légion étrangère, © 11^e RAMa, © Alfred SCHEMBRI, © 21^e RAMa, © Droits réservés.
Photo de 1^{re} couverture : © RMT
Photo de 4^e de couverture : © Général Manificat

En application de la loi du 11 mars 1957 (art.41) et du Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, toute reproduction partielle ou totale à l'usage collectif est strictement interdite sans autorisation du directeur de publication.

N° de commission paritaire :
0924G82541.

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2026.

Imprimé par WAGRAM ÉDITIONS
8, rue Salvador Allende
95870 BEZONS
Tél. : +33 1 34 23 33 00

SOMMAIRE

04 / BILAN 2025

05 / ÉDITORIAL

TDM EN BREF

06 / Projections extérieures, les brèves

LES FORCES

10 / Les « Diables » du 21^e RIMa
12 / Le RSMA-NC combat les feux de forêt
14 / Les Sapeurs à contre courant

PORTRAIT DE MARSOUIN

16 / Un phénix sur le ring

DOSSIER

17 / Face à l'Est

STAGIAIRES ÉTRANGERS

39 / Stagiaire internationaux

40 / CHEFS DE CORPS 2026

L'ARME

43 / Affectations

LE MUSÉE

46 / 45^e assemblée générale des amis du musée

FÉDÉRATION

48 / Le Groupement Operationnel du 1^{er} RPIMa (1975-1981)
55 / La Maison de la dernière cartouche, signature de deux conventions
56 / Un Baroudeur, le capitaine Georges Mangin (1873 - 1908)

ILS NOUS ONT QUITTÉS

60 / Nos chers disparus

62 / BIBLIOGRAPHIE

BD

La Maison de la dernière cartouche signature de deux conventions



Le 10 février 2026, au siège du Souvenir français, rue Flachat à Paris, le Président du Souvenir Français (SF), le CGA (2S) Serge Barcelini, et le Président de la Fédération Nationale des Anciens d'Outre-Mer et Anciens combattants des troupes de marine (FNAOM- ACTDM), le GCA (2S) Philippe Bonnet, ont signé deux conventions marquantes qui clarifient le statut de la Maison de la dernière cartouche et celui des collections contenues dans son musée afin d'entamer sur des bases solides la valorisation de ce patrimoine cher aux Troupes de Marine.

La première convention, intitulée « *Convention de prêt à usage ou Commodat* », permet au SF, propriétaire de la Maison de la dernière cartouche, de mettre l'ensemble du bâtiment à l'entière disposition de la FNAOM-ACTDM pour sa gestion et sa valorisation.

La seconde convention concerne le maintien en dépôt des collections déjà présentes et appartenant au SF au sein de la Maison de la dernière cartouche. Ces collections collectées par la famille Bourgerie puis par le Souvenir Français jusqu'en 1950 témoignent de l'histoire des combats de Bazeilles et du sacrifice des Troupes de marine. Elles ont pleinement leur place dans ce lieu.

Ces deux conventions, marques d'une confiance réciproque, s'inscrivent dans une volonté commune de valoriser le patrimoine de Bazeilles et témoignent également de l'engagement du SF et de la FNAOM-ACTDM à travailler efficacement pour la préservation et la promotion de notre mémoire.

En remplaçant une vieille convention signée en 1950 et éculée par le temps, la signature de ces nouvelles conventions constitue la base clarifiée des responsabilités de chacun et les conditions d'une collaboration voulue plus fructueuse entre le Souvenir français et la FNAOM-ACTDM. Ces initiatives sont essentielles pour garantir la conservation de notre patrimoine, sa mission d'amener les civils aux réalités militaires et la transmission de notre culture d'arme aux jeunes générations de soldats. Car le rôle de la Maison de la dernière cartouche va en effet bien au-delà de la simple conservation d'objets liés aux combats de Bazeilles. C'est un lieu de mémoire et d'éducation qui sensibilise les civils aux conséquences des conflits armés, aux enjeux de la paix et à la valeur de la liberté et qui contribue à façonner la culture du Marsouin Bigor dans le devoir, l'honneur et le sacrifice.

La Maison de la dernière cartouche est surtout un monument pour honorer les sacrifices de nos Anciens et pour réfléchir sur les leçons à tirer pour l'avenir.

Ce sont bien là des objectifs communs aux deux signataires.

Général (2S) Nicolas Graff, premier vice-président de la FNAOM chargé de la mémoire

